



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20250527-2025052703-DE

Enregistrement NOTES

Conseil Municipal **Délibération numéro 2025052703**

**Date de la
convocation**
22.05.2025

**Date
d'affichage**
22.052025

**Nombres de
membre**

En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Jonathan RÉMÉNÉ.

Absentes donnant pouvoir : Catherine FOUCAULT à Christian AMEUR, Ilona BERNY-VILFROY à Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE à Sylvie VUILLET.

Absentes : Sophie THIRET épouse ALLION, Aurélia BLOT.

Financement des travaux d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire

Délibération
2025052703

Après exposition du plan de financement de l'opération d'extension et de réhabilitation du groupe scolaire,

Pour 13
Contre 0
Abstention 0

Il est constaté que la collectivité a un besoin de trésorerie pour régler les dépenses relatives à l'école à échoir en octobre 2025, soit, avant le versement du solde des subventions et du FCTVA relatifs à cette opération de travaux.

Pour procéder aux investissements de l'exercice 2025, il est opportun de recourir à un prêt de 469 154.40 € (au montant des subventions notifiées à ce jour diminué du montant des subventions déjà versées).

Après étude des offres reçues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DIT avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale (AFL), Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, établissement de crédit exclusivement dédié aux financements des collectivités et syndicats français,

PRECISE que le préalable à la mise en place d'un financement par cet organisme est une prise de participation au capital,

DECIDE d'autoriser Mme le Maire à signer un contrat de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 05/06/2025

Reçu en préfecture le 05/06/2025

Publié le

Préfecture du Loiret le ...

ID : 045-214500498-20250527-2025052703-DE

Préfecture du Loiret

Conseil Municipal

Délibération numéro 2025052703

- **Montant du contrat de prêt : 469 154.40 EUR (quatre cent soixante- neuf mil cent cinquante-quatre euros et quarante centimes)**
- **Durée Totale : 2 ans**
- **Mode d'amortissement : In fine avec paiement trimestriel des intérêts**
- **Taux Fixe : 2.73%**
- **Base de calcul des intérêts : Exact/360**
- **Commission d'engagement : Néant**
- **Frais de dossier : Néant**
- **Indemnité remboursement anticipé : Néant**

DIT que les crédits budgétaires nécessaires à ce prêt seront inscrits aux chapitres budgétaires 16.

Le Maire,

Florence BONDUEL



Le Secrétaire de séance,

Jonathan RÉMÉNÉ,
Conseiller municipal.

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>